

Bienvenue dans votre logement meublé



172 rue du Général Renault - TOURS
5 et 6 rue Robert Mallet Stevens - TOURS



Sommaire

1 Bienvenue !

- Vos contacts & numéros utiles p.4
- Les services LIGERIS et les outils pratiques p.5

2 Votre résidence

- Autour de votre résidence (commerces et écoles) p.7
- Les infos pratiques p.9
- Les règles de « bien vivre ensemble » p.10

3 Votre logement

- Les équipements de votre logement p.12
- Quelques conseils d'entretien p.13

4 Quitter votre logement

- Déposer son préavis p.15
- Bien préparer son état des lieux de sortie p.15
- La remise des clés p.15
- La restitution du dépôt de garantie p.15

1

Bienvenue !





Vos contacts et numéros utiles

Une question, une remarque ? Nos équipes et prestataires de services sont à votre écoute.

Nos bureaux

02 47 700 200

accueil@ligeris.com

20 rue Dublineau - TOURS

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h

Votre chargée de proximité

06 61 28 75 50

toursouest@ligeris.com

7 place Henri Langlois - TOURS

Du lundi au jeudi de 14h à 17h30



NUMÉROS UTILES

Etudiants 1 et 2



Votre agence de proximité

7 place Henri Langlois
37000 TOURS



Du lundi au jeudi
de 14h à 17h30



06 61 28 75 50

ASSISTANCE LIGERIS



Abonnement câble	3990	Numericable
Porte parking	02 47 44 60 10	MET 37
VMC sanitaire	02 40 85 71 92	ISERBA
Encombrants	02 47 33 17 81	Tours Métropole

Mon SERVICE D'URGENCE

Du lundi au jeudi de 17h à 8h30
Le vendredi dès 12h
24h/24 les week-ends et jours fériés

02 47 744 714

POLICE MUNICIPALE 02 47 70 88 88

ENEDIS (ELECTRICITÉ) 09 726 750 37

GRDF (GAZ) 0800 47 33 33



Les services LIGERIS et les outils pratiques

Applications, outils numériques... Nous avons pensé à faciliter votre quotidien.



[L'extranet LIGERIS](#) est une application gratuite, réservée à nos locataires pour payer votre loyer, contacter nos équipes dédiées..



Retrouvez **toute l'actualité utile aux locataires** sur notre [page Facebook](#) et sur notre [compte Instagram](#). Abonnez-vous !



Découvrez les bons plans et l'actualité de la ville de Tours sur Facebook, Instagram et Twitter (@villedetours).



Allocataire de la Caf ? Accédez directement à votre compte via l'appli mobile.



L'application gratuite de Tours Métropole Val de Loire vous propose des idées pour organiser vos sorties et votre quotidien.



L'application de Fil Bleu vous accompagne dans vos voyages sur le réseau de transport en commun de la Métropole Tourangelle.

2

Votre résidence

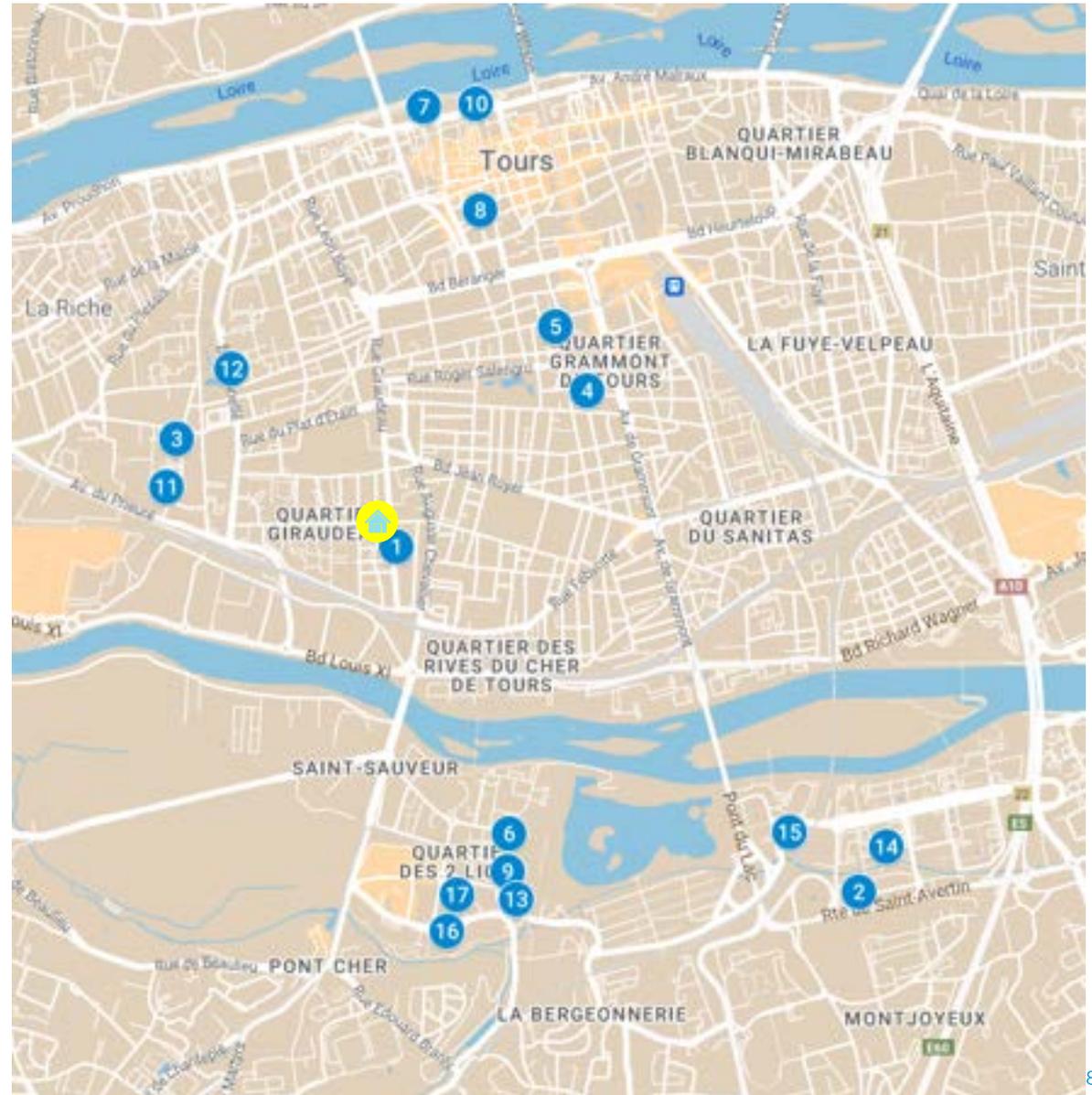


Votre résidence proche de nombreuses écoles



Votre résidence

- 1 I.P.M.S Institut Professionnel des Métiers du Sport
(1 min en vélo)
- 2 Ecole Brassart
(14 min en vélo – 23 min en bus)
- 3 PROFILSUP Tours
(4 min en vélo – 13 min en bus)
- 4 Concours Sup
(7 min en vélo – 16 min en bus)
- 5 Lycée Balzac
(7 min en vélo – 18 min en bus)
- 6 Faculté des 2 Lions
(9 min en vélo – 12 min en bus)
- 7 Université de Tours – Faculté arts & sciences humaines
(12 min en vélo – 20 min en bus)
- 8 Université de Tours – Centre d'études supérieures de la Renaissance
(9 min en vélo – 16 min en bus)
- 9 Université de Tours / 2 Lions – Faculté de droit, économie et sciences sociales
(9 min en vélo – 13 min en bus)
- 10 Université de Tours / Tanneurs – Faculté de lettres et langues
(12 min en vélo – 20 min en bus)
- 11 Extension de la faculté de médecine – La Riche
(4 min en vélo – 14 min en bus)
- 12 Faculté de médecine – Site Tonnellé
(4 min en vélo – 9 min en bus)
- 13 Polytech Tours – 2 Lions
(9 min en vélo – 13 min en bus)
- 14 Excelia
(14 min en vélo – 18 min en bus)
- 15 Pigier Tours
(12 min en vélo – 15 min en bus)
- 16 Groupe IMT
(10 min en vélo – 16 min en bus)
- 17 CEFIM
(10 min en vélo – 16 min en bus)





Les infos pratiques de votre résidence

Stationnement

Incluses dans le loyer, des places de stationnement en sous-sol sécurisé sont disponibles pour les locataires des 5 et 6 rue Robert Mallet Stevens. Des places extérieures sont également en libre service autour des 2 résidences.

Local vélo

Vous êtes au cœur du quartier Giraudeau, tout peut se faire en vélo ! Profitez du local de votre résidence.

Les charges

Les charges comprennent : Internet avec Wifi, l'eau froide, l'entretien des parties communes et des espaces verts. Pensez à ouvrir un contrat d'électricité individuel pour votre eau chaude et électricité courante.

Chaque résidence dispose d'un local poubelles.

Les jours de ramassage :

- Ordures ménagères : lundi et jeudi
- **Cartons / papier** : jeudi
- **Verre** : dans le container sur la place Henri Langlois

Il est indispensable de **souscrire une assurance logement**, Elle est obligatoire et vous couvre en cas de sinistre.

« Bien vivre ensemble »

Pour bien vivre ensemble, respectons ces règles simples qui permettent de faciliter le quotidien et les échanges entre voisins.

NON AU DÉPÔT SAUVAGE

Il est formellement **interdit** de déposer ses encombrants, même temporairement, sur les **paiers**, dans les **parties communes**, **locaux poubelles** ou **espaces extérieurs**.

- 📍 Déposez vos encombrants aux endroits indiqués par votre chargé.e de proximité
- 🕒 Déposez vos objets encombrants la veille de la collecte à partir de 19h
- 📅 Retrouvez les jours de collecte dans les lieux d'affichage de votre résidence

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les règles pour bien vivre ensemble

- Les nuisances sonores de jour comme de nuit sont interdites afin d'éviter les troubles de voisinage.
- Nous aimons les chiens, mais les préférons **tenus en laisse** dans et aux abords de la résidence. Les **déjections** doivent être ramassées.
- Le balcon, c'est parfait pour profiter du soleil et essuyer les oiseaux, pas pour étendre son linge ni faire de barbecue.
- Les agents d'entretien doivent pour maintenir la propreté de votre résidence, **respecter leur travail**.
- Les coursives doivent être dégagées pour bien circuler. Ils ne servent pas de stockage pour vos sacs poubelle et effets personnels.
- Les sanitaires ne sont pas des poubelles. Ils ne doivent en aucun cas servir à jeter vos déchets au risque d'engorger les canalisations.
- Aucun objet ne doit être jeté depuis nos fenêtres **afin** notre balcon : c'est une infraction et c'est dangereux pour nos voisins.
- Les espaces extérieurs, pelouses, plantations et aires de jeux sont précieux. **Respectons-les** pour que tout le monde puisse en profiter.
- Cigarettes et vapoteuses ne sont pas les bienvenues dans les espaces communs, ni dans les ascenseurs.
- Nos déchets doivent être **triés** et déposés dans les zones appropriées. Les **encombrants** doivent être déposés à la déchèterie.

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

BRICOLAGE, BRUITS DE FÊTE, ABOIEMENTS... les bruits gênants ne connaissent pas d'heures et sont donc répréhensibles de jour comme de nuit.

Pour rappel, en ce qui concerne les bruits du quotidien, les horaires autorisés* sont :

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

*Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage du 29 avril 2011.

3

Votre logement





Les équipements de votre logement

Pour faciliter votre arrivée, votre appartement est parfaitement meublé et équipé.



Kitchenette

- Plaques de cuisson
- Four micro-ondes
- Réfrigérateur avec freezer
- Meuble bas sous évier et étagères au mur
- Placard avec étagères et penderie
- Kit vaisselle et ustensiles de cuisine
- Balai, balayette et pelle
- Poubelle



Salle d'eau

- Douche et WC
- Lavabo avec espace de rangement et miroir
- Balayette WC



Pièce de vie

- Lit avec protège matelas et couette
- Table avec chaises
- Bureau avec étagères
- Poubelle de bureau
- Luminaire et miroir
- Rideau ou store occultant



Conseils d'entretien

Quelques règles simples d'usage et d'entretien régulier de votre logement.

Tuyaux et circuits d'évacuation

Merci de ne pas jeter de déchets dans les toilettes. Les graisses, restes alimentaires, lingettes, protections périodiques ou médicaments bouchent les canalisations.

Propreté du logement

Entretenez régulièrement votre logement pour éviter que des traces de calcaire, moisissures, graisses et saletés ne s'incrustent durablement. Pour cela, pensez au vinaigre blanc !

Aération du logement

Pensez à aérer quotidiennement votre appartement pour assainir l'air intérieur et éviter que de l'humidité s'installe. 10 à 15 min par jour suffisent !



Un logement bien entretenu vous évitera des frais supplémentaires en cas de nettoyage ou travaux réalisés par une entreprise extérieure mandatée par LIGERIS.

4

Quitter votre logement





Quitter son logement en 4 étapes

1 Déposer son préavis

Adressez une lettre de congé signée par le/les titulaire(s) du bail qui doit être remise en main propre ou par courrier recommandé avec accusé de réception à LIGERIS – 20 rue Dublineau – CS 41607– 37016 TOURS Cedex 1.

2 Veiller à rendre son logement :

Vide de l'ensemble de vos effets personnels

Merci de déposer directement vos cartons et emballages à la déchetterie et non dans les parties communes. **A défaut, l'enlèvement de ces encombrants par une entreprise extérieure vous sera facturé.**

Propre

Pensez à faire un **nettoyage complet** de votre appartement : sols, placards, étagères, micro-ondes, vaisselle, frigo, douche, WC, robinets, vitres, interrupteurs, prise de courant, luminaires... **A défaut, une prestation de ménage complémentaire sera demandée par LIGERIS et vous sera facturée.**

Remis en état

Laissez une douille sur chaque point d'éclairage avec une ampoule et veillez à ce que les équipements et peintures ne soient pas détériorés.

3 La remise des clés

Lors de l'état des lieux de sortie, vous devrez remettre **un trousseau de clés complet**, badges et télécommandes (logement, boîte aux lettres, parking...), en autant d'exemplaires qu'il vous en a été donnés à votre entrée dans les lieux. **Toute clé manquante sera facturée.**

4 La restitution du dépôt de garantie

Lors de l'état des lieux de sortie, nous vous invitons à nous remettre **un RIB** afin que nous puissions vous restituer votre dépôt de garantie après votre départ (par mail à lea.derche@ligeris.com).

Le délai pour vous restituer votre dépôt de garantie est d'un mois s'il n'y a pas de travaux à réaliser dans l'appartement. Dans le cas contraire, le délai passera à deux mois.



ligeris.com